

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2019**

**Objet**

**Permis Citoyen -  
Attribution de  
subventions  
individuelles**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 25 juin 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

**LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :**

33

**Etaient présents :**

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGault, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD, M. LEY, M. BUTEL

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme BONNAL à Mme N. LACUEY

**Absent excusé :**

M. LE BARS

**M. Nicolas CALT a été nommé secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 27 octobre 2014, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer, sous conditions, des aides aux jeunes Floiracais pour obtenir le permis de conduire.

Conformément à cette délibération, Monsieur le Maire rappelle la procédure :

Les candidats remplissent un dossier de demande sous conditions de critères. Si celui-ci est retenu, ils sont appelés à présenter leur projet devant la Commission Sports, Jeunesse, Médiation, Politique de la Ville, Démocratie Participative.

En fonction de cette présentation, la Commission propose ou non, une aide financière de 500€ à 800€.

Après présentation par le postulant de son projet professionnel l'avis de la Commission est récapitulé dans le tableau suivant :

Identité du candidat	Décision de principe	Montant alloué
<b>M. Jean-Samuel KOUATY</b>	800 €	

Il est proposé au Conseil Municipal d'entériner l'avis de la Commission.

Vu la délibération du 27 octobre 2014,

Vu l'avis de la commission Sports Jeunesse, Citoyenneté, Politique de la Ville et Démocratie Participative en date du 20 juin 2019,

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**ENTERINE** l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Citoyenneté, Politique de la Ville, Démocratie Participative du 20 juin 2019,

**DECIDE** d'allouer la subvention suivante :

Identité	Montant
<b>M. Jean-Samuel KOUATY</b>	800 €

**DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2019.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**  
**A la Mairie de FLOIRAC, le 2 juillet 2019**



*Le Maire,*

Nombre de votants : 32
Suffrages exprimés : 32
Pour : 32
Contre :
Abstention :